

PAYERNE

Premier chef d'aérodrome civil engagé sur le site d'Aéropôle

PIERRE KÖSTINGER

A nouveau règlement, nouveau chef. Pilote et expert en procédure de vols, Guillaume Chassot supervisera le trafic aérien des appareils civils sur l'aérodrome de Payerne à compter du 1^{er} mars prochain, annonce la Communauté régionale de la Broye (Coreb).

La création de ce poste à 50% de chef d'aérodrome fait suite à l'approbation du règlement d'exploitation civile de l'aérodrome de Payerne par l'Office fédéral de l'aviation civile. «Les travaux de mise aux normes des installations et des procédures pour permettre des opérations civiles à large échelle ont été réalisés en 2014», indique la Coreb.

Ce nouveau règlement permet aux avions civils d'effectuer 8400 mouvements (atterrissages et décollages) par année au lieu des 800 autorisés jusqu'à présent.

«Guillaume Chassot sera notamment chargé de coordonner tous les mouvements des appareils civils sur l'aérodrome dans le cadre du nouveau règlement d'exploitation», précise le directeur de la Coreb Pierre-André

Arm. En attendant la création de locaux sur le parc technologique d'Aéropôle proche des pistes, le nouveau chef travaillera entre la tour de contrôle et les bureaux de la Coreb à Payerne.

Cette nomination représente le premier engagement de forces de travail sur Aéropôle. Agé de 32 ans, Guillaume Chassot vit actuellement à Lausanne. Il a travaillé durant dix ans comme expert au sein de la société Skyguide, chargée de surveiller l'espace aérien suisse. Il a travaillé sur le dossier payernois en vue de l'adoption du règlement d'exploitation civile.

A noter que cet engagement est le fruit d'une collaboration entre la Coreb et le bureau d'étude BTEE basé à Liddes (VS). Ce dernier, actif entre autres dans la gestion sécuritaire des aéroports, financera pour moitié le poste du nouveau chef. Tandis que, de son côté, la commune de Payerne prendra en charge le solde en attendant qu'une société d'exploitation prenne le relais. «Celle-ci devrait être mise en place cette année», précise Pierre-André Arm. |